

## APPEL DE PROJETS SPÉCIAL « Coup de cœur »

### DURÉE DE L'APPEL DE PROJETS

L'appel de projets spécial « Coup de cœur » est organisé et présenté par la Caisse Desjardins de Bellechasse (ci-après « l'organisateur »). L'appel de projets se tiendra du 1er janvier 00h00 HAE au 31 janvier 2023 à 23h59 HAE (ci-après « la période de l'appel de projets »).

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

L'appel de projets est ouvert à tous les organismes, associations, coopératives et établissements scolaires qui répondent aux critères d'admissibilité suivants :

- Être membre de la Caisse Desjardins de Bellechasse ;
- Desservir une clientèle sur le territoire de Bellechasse ;
- Avoir démarré un projet durant l'année 2023 ou démarrer un projet durant l'année 2024. Le projet doit être en phase de développement ;
- Avoir dûment rempli le court formulaire de la Caisse <https://forms.office.com/r/57tGmnRCcf> entre le 1er janvier 00h00 HAE au 31 janvier 2023 à 23h59 HAE ;
- Le projet doit être en lien avec la mission, les valeurs et les priorités d'investissement de la Caisse telles que présentées dans la politique d'investissement :
  - Réussite éducative et formation
  - Sports, loisirs, arts, culture et tourisme
  - Emploi, main-d'œuvre, entrepreneuriat et relève
  - Services de proximité et habitation
  - Environnement et développement durable ;

\*\*\* Tous projets soutenant la jeunesse et le développement durable seront particulièrement considérés.

(Ci-après les « participants admissibles »).

#### Précisions additionnelles sur l'admissibilité :

- La personne qui dépose le projet doit être âgée de 18 ans et plus;
- Le projet doit répondre à un besoin collectif;
- Les organismes qui ont reçu une contribution de la Caisse (dons, commandites, FADM) en cours d'année 2023 sont admissibles, pourvu que le projet déposé soit nouveau, bonifié ou complémentaire;

- En plus de contribuer au mieux-être, aux intérêts et au développement de la communauté, le projet doit aussi avoir lieu sur le territoire de la Caisse et viser à soutenir la prospérité durable de la collectivité. Le projet doit également durer dans le temps. L'organisme présente la capacité d'assurer la pérennité du projet une fois les sommes utilisées;

## **Ne sont pas admissibles à l'appel de projets :**

- Les organismes à but lucratif, les clubs sociaux et les organismes à vocation politique et religieuse;
- L'organisme ayant remporté l'appel de projet Coup de Coeur 2023 ne peut présenter un projet pour la présente édition du programme

## **COMMENT PARTICIPER**

L'organisme doit soumettre un projet durant la période du programme à l'aide du formulaire électronique suivant : <https://forms.office.com/r/57tGmnRCcf>.

**Aucun achat ou contrepartie requis.**

L'organisme ne peut déposer qu'un seul projet.

## **SÉLECTION**

Une présélection de projets sera faite par le comité coopération le 6 février 2024. Le comité coopération sélectionnera un minimum de 3 projets. Les projets sélectionnés seront annoncés par la Caisse après cette sélection et présenté durant l'assemblée générale annuelle à l'aide d'une vidéo.

Les membres Desjardins voteront alors en direct durant l'assemblée générale annuelle pour leur projet « Coup de cœur » par vote électronique. L'annonce officielle du projet gagnant se fera lors de l'assemblée générale annuelle de la Caisse, le 9 avril 2024, en présence de témoins.

## **BOURSE**

Le prix est une bourse d'une valeur totale de 5 000\$ qui sera attribué à l'organisme coup de cœur des membres durant l'assemblée générale de la Caisse Desjardins de Bellechasse du 9 avril 2024.

Tout ce qui n'est pas décrit ci-haut n'est pas inclus dans le prix et est à la charge du gagnant.

Le gagnant assumera seul les impôts pouvant découler de l'attribution du prix, à l'entière exonération des organisateurs et des personnes au bénéfice desquelles cet appel de projets est tenu.